à repondre

N.° 113.

1.° treize ponctions de suite
2.° placenta unique pour deux jumelles.

Monsieur

puisque vous aves Bien voulu mon honnorer De votre
reponce, faire attention a lobservation que jay eu
lhonneur, de vous communiquer, Dernierement
et mencourager, a vous communiquer, tous les faits
que je seray dans le cas, dobserver, Dans ma pratique
cela ma engagé, avoir De rechef lhonneur, de vous

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ARC 29 d 3 n° 88

de communiquer; les deux suivantes, si au cas encore vous les
juges digne de l'ettre, qoique moins rares, et moins surprenantes,
je les ay cru digne de remarque

une fille de cette ville, agé d'environ trente six ans;
qui a la suitte des longues maladies, comme obstructions,
la cachexie, a succede une vraye hydropisie ascitte;
abandonne des medecins, et dapres un longe usage des
remedes, utiles en pareil cas, je me determinay a luy
faire l'operation, de la paracentesse, cette operation,
a ete faitte successivement, treize fois de suitte,
a l'intervalle de six semaines, deux mois et depuis

deux ans passes, elle est Radicalement guerie, et jouit
dune Santte merveilleus, je ne luy ay fait faire usage
Dautres Remedes, que des pillules Savonneuses melees
avec le Safran de mars apperitif, et aplique des
fommentations de vin aromatiques immediatement apres
loperation.

lautre consiste que depuis peu des jours jay
termine un acouchement, a terme, dont la mere a
acouché des deux jumelles, fort maigres et tres exetenuees
qui navoint excactement que le meme placenta,
elles ont veu deux jours seulement

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

trop heureux monsieur si je puis avoir reussi a meritter
votre estime, par les presentes observations, en les jugents
Digne dettre communique a lacademie, comme aussy
Dettre placé dans votre souvenir et davoir lhonneur de
vous dire, que je suis avec tout le respect possible

Monsieur

Votre tres humble et
tres hobeissant serviteur

Durat de Lasalle maitre
es arts et en chirurgie ordinaire
de lhopital general

aurillac hautte
auvergne ce 1 7bre
1776